

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18
Affichage le : 06/07/18
Transmission préfecture le : 04/07/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103147A-DE-1-1
Du : 04/07/18
Délibération exécutoire le : 06/07/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE
ANNEXE FINANCIÈRE 2018-1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2020
POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DE LA VOUTE NUBIENNE
DANS LA RÉGION DU FOUTA AVEC L'ASSOCIATION VOUTE NUBIENNE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-HÉLÈNE AUBERT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 octobre 2017 portant extension des délégations d'attribution à la commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental « Yvelines, partenaires du développement – orientations 2015-2020 » du 27 novembre 2015 et le rapport d'orientation qui lui est annexé,

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016 relative à la convention-cadre de partenariat avec l'association La Voute Nubienne pour la « promotion et diffusion des constructions « voute nubienne » dans la région du Fouta au Sénégal »,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'annexe financière 2018-1 avec l'Association Voute Nubienne, annexée à la présente délibération.

Autorise le Président à signer l'annexe financière,

Approuve le versement de la subvention en fonctionnement de 75 000€ à l'Association Voute Nubienne,

Dit que la dépenses sera imputée sur le chapitre 65 article 6574 du budget départemental 2018 et suivants.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

ANNEXE FINANCIÈRE 2018-1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2020 POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DE LA VOUTE NUBIENNE DANS LA RÉGION DU FOUTA AVEC L'ASSOCIATION VOUTE NUBIENNE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstient (1) : Yves Vandewalle.

Absents excusés (7) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.